



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 38809

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 11 septembre 2013 portant sur l'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche. Ce rapport préconise d'intégrer le CIR (crédit d'impôt recherche) dans les travaux qui s'engagent entre la France et l'Allemagne sur l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

La réflexion sur l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés entre la France et l'Allemagne est menée, côté français, par les services du ministère de l'économie et des finances. A cet égard, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est consulté par l'administration allemande sur le fonctionnement effectif du crédit d'impôt recherche dans le cadre de leur réflexion sur l'opportunité d'adopter un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38809

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10285

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13493